
Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-12

076-257600445-20181018-2018_10_18-12-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	44
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	45
	votes pour :	45
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Hervé CHEDRU, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-12

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 41,
- la délibération du comité syndical n°2018/02/16-04 du 16 février 2018 portant autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76,
- la délibération du comité syndical n°2018/03/30-18 du 30 mars 2018 portant autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Que l'emploi d'Ingénieur principal, occupé depuis plus de 6 ans par un agent contractuel nécessite de prévoir la transformation de ce poste en autorisant le recrutement en contrat à durée indéterminée,
- Que l'emploi d'adjoint administratif territorial au sein du service ressources humaines, créé par la délibération n°2018/03/30-18 du 30 mars 2018 a été pourvu,
- Que l'emploi d'adjoint administratif territorial au sein du service technique, créé par la délibération n°2018/02/16-04 du 16 février 2018 a été pourvu,
- Que l'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, vacant suite à la démission d'un agent, doit être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux,

PROPOSITION :

- Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 18 octobre 2018 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien	B	2	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	6	35 heures
	B	14	35 heures
	C	12	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Technicien territorial, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, Rédacteur territorial, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe.	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	0	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures

Soit 32 agents permanents en poste.

- Le Président propose de recourir au contrat à durée indéterminée sur le poste d'ingénieur principal.

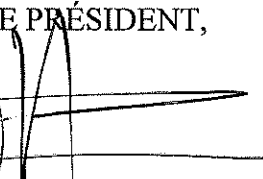
Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.
- **AUTORISE** le recours au contrat à durée indéterminée sur le poste d'Ingénieur Principal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,



Patrick CHAUVET.

